

Objectifs visés par le projet

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET	5
1.1	INTRODUCTION.....	5
1.2	HISTORIQUE.....	7
1.3	OBJECTIFS VISÉS	8

Figure

Figure 1	Emplacement géographique de la centrale.....	5
----------	--	---

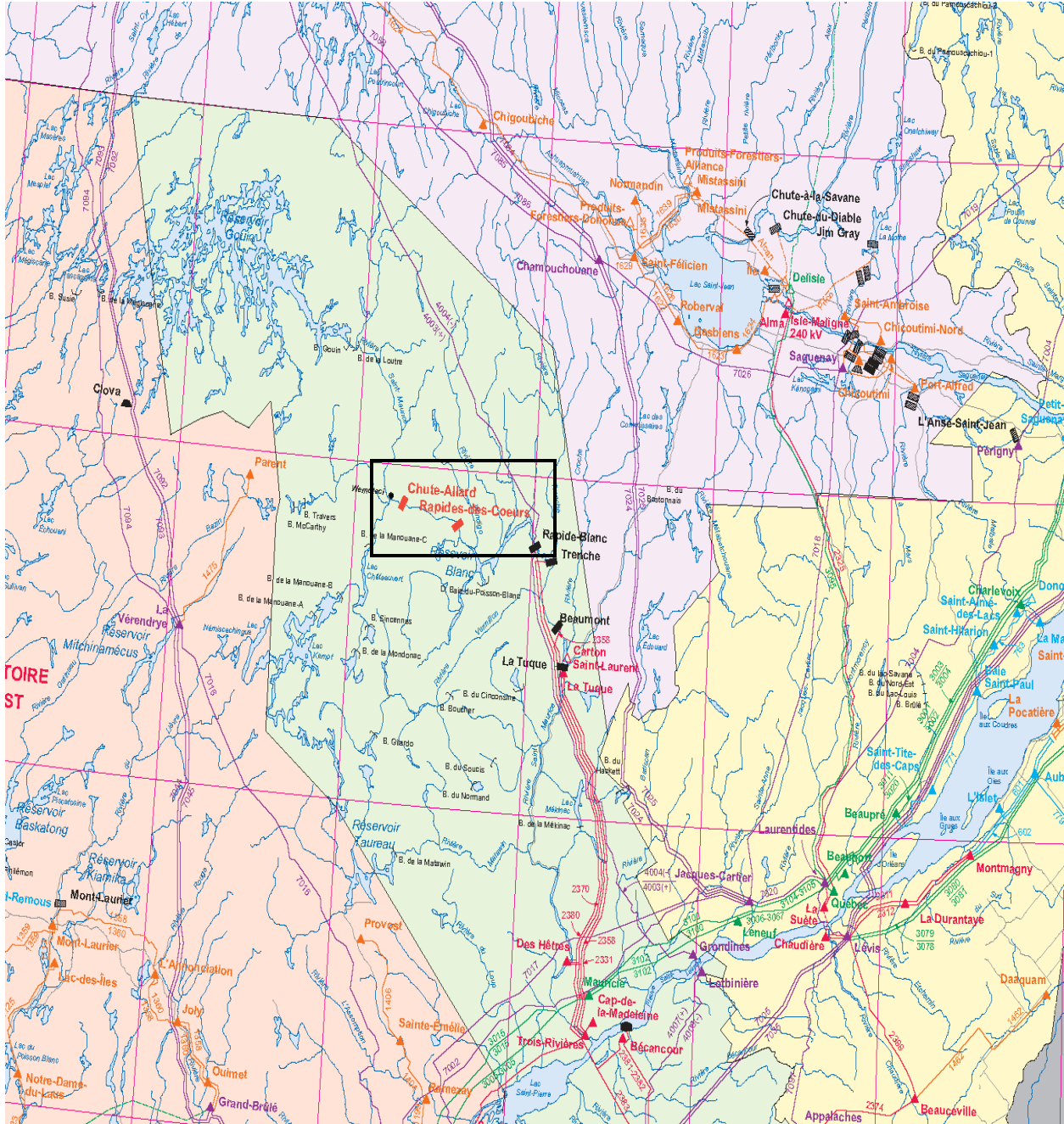
1 **1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET**

2 **1.1 Introduction**

3 Le présent projet fait suite à la demande formulée par Hydro-Québec
4 Production (le «Producteur») de raccorder les nouvelles centrales
5 hydroélectriques des Rapides-des-Cœurs et de la Chute-Allard au réseau du
6 Transporteur. La mise en service commerciale du premier groupe de la
7 centrale de la Chute-Allard est prévue pour le 16 novembre 2007 alors que
8 celle du premier groupe à la centrale des Rapides-des-Cœurs est prévue pour
9 le 14 décembre 2007. Les équipements du Transporteur devront cependant
10 être disponibles à partir d'août 2007 afin de faire les essais sur ces premiers
11 groupes.

12 La figure 1 ci-dessous indique l'emplacement géographique des centrales.

1 **Figure 1 – Emplacement géographique des centrales**



2

1 **1.2 Historique**

2 Le Producteur a amorcé la réalisation de deux nouveaux aménagements
3 hydroélectriques qui sont situés sur la rivière Saint-Maurice en amont de la
4 centrale de Rapide-Blanc. Ces deux projets sont les centrales de la Chute-
5 Allard et des Rapides-des-Coeurs et auront une puissance installée de 62 MW
6 et de 76 MW, respectivement.

7 À la demande du Producteur, le Transporteur a réalisé au mois de décembre
8 2000 une étude d'intégration de ces nouvelles centrales au réseau de
9 transport. Au début de l'année 2003, le Transporteur a complété une mise à
10 jour de cette étude pour des mises en service en 2008-2009. Puis, en
11 juillet 2003, le Producteur a demandé au Transporteur de procéder à la
12 réalisation des avant-projets.

13 Au début de l'année 2004, l'étude d'intégration a été mise à jour à la demande
14 du Producteur pour des mises en service en 2007-2008. Cette seconde mise
15 à jour visait à préciser les coûts de transport en utilisant différentes variantes
16 pour la conception des groupes turbines-alternateurs aux nouvelles centrales.
17 En juillet 2004, le Producteur a informé le Transporteur de la variante retenue,
18 ce qui a concrétisé le choix et permis de redémarrer les études pour la
19 réalisation des avant-projets reliés au réseau de transport.

20 À la suite de l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales, le
21 Conseil d'administration d'Hydro-Québec a approuvé, à sa séance du
22 15 avril 2005, l'ajout de ces nouvelles centrales totalisant 138 MW. Ainsi, le
23 Transporteur a reçu le 19 mai 2005, une demande du Producteur de procéder
24 au raccordement des centrales de la Chute-Allard pour le 16 novembre 2007
25 et des Rapides-des-Coeurs pour le 14 décembre 2007.

1 Le Transporteur présente par ailleurs les informations relatives aux autres
2 autorisations nécessaires à la réalisation du présent projet à la pièce HQT-10,
3 Document 1.

4 **1.3 Objectifs visés**

5 Pour l'essentiel, l'objectif de ce projet consiste à intégrer au réseau de
6 transport les 138 MW de production des centrales de la Chute-Allard et des
7 Rapides-des-Cœurs pour le 16 novembre 2007 et le 14 décembre 2007,
8 respectivement. Les nouvelles centrales à intégrer au réseau seront chacune
9 équipées de six groupes turbines-alternateurs. La centrale des Rapides-des-
10 Cœurs sera équipée de groupes saxo de 14,5 MVA et sa puissance installée
11 sera de 78 MW. La centrale de la Chute-Allard sera équipée de groupes saxo
12 de 11,5 MVA et sa puissance installée sera de 62 MW. Les deux centrales
13 seront exploitées au fil de l'eau.

14 Pour le Transporteur, la solution de raccordement préconisée doit être
15 réalisable au plan technique, répondre aux critères de conception du réseau
16 principal, être économique et présenter un impact environnemental acceptable
17 pour la société, le tout dans le respect de sa mission.